

V O L V O



VOLVO CAR SERVICE PLAN

Un préparation à l'avance pour une plus grande **tranquillité d'esprit**

Soyez tranquille grâce au programme d'entretien officiel de Volvo Cars. Vous payez une prime unique à la signature du contrat d'entretien Volvo et vous n'avez plus à vous soucier de l'entretien de votre Volvo. Nos techniciens, formés par nos soins, assureront l'entretien de votre voiture et la maintiendront en parfait état des années durant. Toutes les pièces à remplacer, conformément au programme d'entretien officiel Volvo, sont incluses. Vous ne serez donc jamais confronté à des surprises d'ordre financier.

Le contrat d'entretien **Volvo Car Service Plan** couvre vos entretiens réguliers, tous les 12 mois ou 30.000 km (selon la première occurrence).

- Volvo Car Service aux échéances d'entretien prévues
- health-check
- mise à jour des logiciels
- renouvellement de votre Volvo Assistance
- remise à niveau du liquide lave-glace 2x/an
- car wash de la voiture, si disponible dans l'atelier agréé Volvo choisi

- **Incluant** toutes les pièces à remplacer selon le programme d'entretien officiel Volvo sont comprises : filtres, huile, bougies, liquide de frein...
- **À l'exclusion** du remplacement des pièces d'usure comme les plaquettes et les disques de frein, les balais d'essuie-glace, la batterie de démarrage 12V.

Encore plus de sérénité avec **Volvo Car Service Plan Plus**

La formule classique du Volvo Car Service Plan couvre l'entretien périodique de votre Volvo et toutes les pièces qui doivent être remplacées conformément au programme d'entretien officiel Volvo (filtres, huile, bougies). Le Volvo Car Service Plan Plus est une extension qui couvre également les pièces d'usure telles que les plaquettes et les disques de frein, les balais d'essuie-glace et la batterie 12V pour une tranquillité d'esprit absolue.

Le contrat d'entretien **Volvo Car Service Plan Plus** couvre vos entretiens réguliers, tous les 12 mois ou 30.000 km (selon la première occurrence) et **comprend également le remplacement des pièces d'usure.**

- Volvo Car Service aux échéances d'entretien prévues
- health-check
- mise à jour des logiciels
- renouvellement de votre Volvo Assistance
- remise à niveau du liquide lave-glace 2x/an
- car wash de la voiture, si disponible dans l'atelier agréé Volvo choisi

- **Incluant** toutes les pièces à remplacer selon le programme d'entretien officiel Volvo sont comprises : filtres, huile, bougies, liquide de frein...
- **Incluant** le remplacement des pièces d'usure comme les plaquettes et les disques de frein, les balais d'essuie-glace et la batterie de démarrage 12V.

Plus de valeur pour votre voiture

Avec le Volvo Car Service Plan, les entretiens sont toujours effectués dans un atelier Volvo agréé. Vous êtes donc sûr que votre Volvo restera en parfait état et aura une valeur résiduelle plus élevée. Ce contrat d'entretien suit votre voiture, ce qui est un avantage supplémentaire si vous la revendez.

FORMULES ET TARIFS

Vous pouvez conclure un VSA ou un VSA+ pour votre Volvo avant le premier entretien ou jusqu'à un an après la livraison de votre voiture (selon la première occurrence).

	Volvo Car Service Plan	Volvo Car Service Plan Plus
3 ANS limité à 90.000 km	1.446 €	2.122 €
4 ANS limité à 120.000 km	2.316 €	4.153 €
5 ANS limité à 150.000 km	2.703 €	4.733 €



Prix avec 17% de TVA incluse remplaçant les prix antérieurs, valables à partir du 1er mai 2025 et jusqu'à nouvel ordre. Les EX30, EC40, EC40, ES90 en EX90 profitent du Volvo Care Offer "Service & Maintenance for Volvo Fully Electric" qui ne peut être pas combiné avec le Volvo Car Service Plan. Document non contractuel, sous réserve de modifications au niveau des spécifications et des prix sans notification préalable.

1. Applicabilité

Les présentes conditions générales pour le Volvo Services Plan sont valables pour les nouveaux véhicules Volvo. Les conditions s'appliquent uniquement au véhicule spécifique pour lequel ce contrat est conclu.

2. Délais et résiliation anticipée, etc.

- a) Ce contrat est valable pour un nombre fixe, séquentiel et programmé de services d'entretien du véhicule. Lorsque ces services ont été effectués, ce contrat expire automatiquement et sans aucune notification préalable. Ce contrat est également considéré comme expiré lorsque de tels services auraient dû être effectués conformément aux intervalles d'entretien indiqués dans le manuel du propriétaire et dans le manuel d'entretien et de garantie du véhicule et que le client n'a pas livré le véhicule à un réparateur Volvo agréé pour Volvo Car Service.
- b) En cas de Service Plan Plus, en plus de ce qui précède, le contrat est également valable pour une gamme limitée de pièces d'usure et réparations connexes tels que définis à l'article 5.a). Ces composants et réparations connexes sont couverts pour la même période et le même kilométrage que l'entretien programmé et sont soumis aux mêmes dispositions concernant la fin du contrat que celles énoncées au point 2.a) ci-dessus.
- c) Les pièces d'usure concernées sont couvertes uniquement pour l'usure résultant de l'utilisation normale du véhicule. Si les pièces doivent être changées pour une raison autre que l'usure normale, le client peut être tenu de payer.
- d) Si le contrat est résilié par le client avant son terme, celui-ci n'a droit à aucun remboursement des paiements déjà effectués, sauf en cas d'application de l'article 2. i). Si le contrat est résilié par Volvo Cars Belgium pour une raison autre que la faute du client, Volvo Cars est tenu de verser au client une indemnité consistant en un remboursement au prorata du prix payé pour toute occasion de service restante et toute réparation d'usure prévue dans le présent contrat.
- e) La validité du contrat est liée au véhicule et sera donc, dans des circonstances normales, toujours valable pendant le nombre convenu de services d'entretien programmé du véhicule, même s'il y a eu un changement de propriétaire.
- f) La validité du contrat est liée au marché sur lequel le véhicule est vendu à l'origine. L'entretien programmé et les opérations d'usure conformes à ce contrat peuvent être invoqués auprès d'un réparateur agréé Volvo de son choix sur ce marché.
- g) Volvo Cars Belgium a le droit de résilier le présent contrat avec effet immédiat si les conditions d'exploitation de Volvo Cars Belgium sur le marché changent de manière significative en raison de circonstances de force majeure indépendantes de sa volonté et que ces circonstances compliquent considérablement la capacité de Volvo Car Belgium à remplir ses obligations en vertu du présent contrat. Les parties ont le droit de résilier le contrat avec effet immédiat si l'autre partie commet un manquement grave ou répété à ses obligations en vertu du présent contrat.
- h) Une résiliation du contrat ne libère pas le client de ses obligations antérieures à la résiliation du contrat, sauf si Volvo Cars Belgium a manqué gravement ou de manière répétée aux obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat.
- i) En cas de vol ou de perte totale du véhicule, le contrat prend automatiquement fin. Dans les deux cas, il incombe au client d'informer Volvo Cars Belgium de cet événement dans les plus brefs délais et au plus tard une semaine après que l'événement a eu lieu. S'il reste des services dans le contrat qui n'ont pas encore été exécutés au moment de l'événement, Volvo Cars Belgium donnera au client la possibilité de transférer ces services restants à une Volvo nouvellement achetée sur son marché. Les services restants peuvent être transférés à un nouveau véhicule avec un contrat de prestations de services de la même catégorie de prix. Si le client achète un véhicule dont le contrat de prestations de services appartient à une autre catégorie de prix, les services restants seront exprimés en tant que "valeur restante" en EUR, en tenant également compte des remises éventuelles accordées au moment de l'achat. Ce montant peut être utilisé comme remise pour l'achat d'un nouveau contrat de prestations de services. Dans le cas où le client a obtenu le contrat prestations de services "gratuitement" dans le cadre d'une campagne de vente, ce "droit de transfert" expire. En aucun cas, le client n'a droit à un remboursement en espèces.

3. Prix et paiement

- a) La tarification de Volvo Cars Belgium dans le contrat est basée sur un nombre de services choisis par le client et sur les pièces et réparations d'usure inclus (conformément à l'article 5.a). Volvo Cars Belgium facture le prix total de ce contrat au plus tard au moment de la livraison du véhicule. Le réseau de concessionnaires Volvo Cars Belgium agira en tant qu'agent de Volvo Cars Belgium dans le cadre de cette transaction.
- b) Le prix qui est indiqué dans le contrat est le prix total des services fournis conformément à ce contrat. Le contrat ne peut être prolongé ou autrement étendu.
- c) Le client doit payer le prix convenu à l'avance, au plus tard au moment de la livraison du véhicule.
- d) Le paiement doit être effectué de la manière indiquée par le concessionnaire en question.
- e) Si le client commande des services d'entretien et/ou des réparations d'usure programmés conformément au présent contrat et que ces travaux sont effectués après la résiliation du présent contrat, le client payera ces services selon les conditions normales de prix et de paiement du réparateur en question.

4. Nombre fixe de services

- a) Le contrat comprend un nombre fixe et séquentiel de services. Ceux-ci sont exécutés conformément aux recommandations de Volvo Car. L'entretien programmé dépend du temps et du kilométrage annuel et peut donc avoir lieu à des intervalles de temps différents.

5. Définition de la couverture de l'usure en cas de Volvo Car Service Plan Plus

a) Le contrat comprend en outre les pièces d'usure suivantes et les réparations y associées :

- Disque de frein
- Plaquette de frein
- Batterie de démarrage
- Balais d'essuie-glace (avant et arrière)
- Etanchéité des réservoirs

b) Obligations de l'atelier

6.1 Étendue du contrat

En supposant que le client ait rempli ses obligations conformément aux conditions du contrat, le réparateur agréé Volvo devra, dans les limites indiquées dans les présentes conditions, fournir et exécuter sans frais supplémentaires pour le client :

- Volvo Car Service conformément aux recommandations de Volvo Cars Belgium, y compris les contrôles d'usure, de fonctionnalité et de sécurité ainsi que les actions effectuées à des intervalles de service spécifiés, comme par exemple le remplacement des bougies, du filtre à air et de la courroie de distribution. L'engagement comprend tant la main d'œuvre que le matériel, tels que les huiles, les fluides, les logiciels et les pièces de rechange inclus dans le Volvo Car Service.
- Le contrat prévoit en outre le remplissage d'huile, de liquide de refroidissement et de liquide d'essuie-glace entre les services, au maximum une fois par an si ce remplissage apparaît nécessaire du point de vue professionnel du réparateur agréé Volvo lorsque le véhicule lui est présenté. En cas de discussion, il est fait référence à l'article 10.
- Réparation de l'usure et remplacement des pièces couvertes conformément à l'article 5.a) du présent contrat en cas de Volvo Car Service Plan Plus.
- Les réparations d'usure sont soumises à l'expertise professionnelle du réparateur Volvo agréé et ne peuvent être réclamées par le client, sauf si l'expertise professionnelle du réparateur Volvo agréé les juge nécessaires. En cas de discussion, il est fait référence à l'article 10. Le réparateur Volvo agréé est tenu d'effectuer les réparations d'usure couvertes, nécessaires, sans commande du client, à l'occasion du Volvo Car Service.

6.2 Les éléments suivants ne sont pas inclus dans le contrat

- Le matériel ou fluides non inclus dans le Volvo Car Service selon les recommandations de Volvo, sauf si l'article 5.a) ou 6.b) l'indique expressément.
- Les composants autres que ceux spécifiés soit à l'article 5a du présent contrat, soit dans l'entretien programmé de Volvo.

6.3 Exécution du travail

- Le Volvo Car Service ainsi que les réparations et remplacements d'usure sont effectués par les réparateurs Volvo agréés en Belgique ou au Luxembourg.
- Le client a le droit de choisir n'importe quel réparateur Volvo agréé en Belgique ou au Luxembourg pour effectuer le Volvo Car Service et les réparations et remplacements en cas d'usure.
- Le réparateur agréé Volvo s'acquittera de ses obligations pendant ses heures d'ouverture normales et dans un délai raisonnable à compter du moment où le client a mentionné un besoin d'entretien ou de réparation/remplacement et a mis la voiture à disposition de l'atelier pour l'entretien.

7. Obligations du client

Le droit du client à un service d'entretien et de réparation de l'usure exige que le client paie conformément au contrat et que le besoin d'entretien et/ou de réparation de l'usure demandé par le client ait été encouru pendant la période du contrat. Pour que l'accord soit valable, il est en outre nécessaire que le client :

- Conduit, entretient et gère le véhicule conformément aux instructions données dans le manuel du propriétaire du véhicule ainsi que dans son manuel d'entretien et de garantie. Le manuel du propriétaire peut être consulté à l'adresse www.volvocars.com.
- Effectue des contrôles de routine du niveau d'huile et d'autres liquides dans le véhicule entre les intervalles d'entretien recommandés et, si nécessaire, les remplit à ses propres frais.
- Livre à ses frais le véhicule à un atelier Volvo agréé pour le Volvo Car Service aux intervalles d'entretien indiqués dans le manuel du propriétaire et le manuel d'entretien et de garantie du véhicule.

8. Transfert du contrat

Si le client vend ou transfère le véhicule à un nouveau propriétaire, le contrat suit le véhicule. Toute occasion de service restante et toute réparation d'usure dans ce contrat peuvent alors être utilisées par le nouveau propriétaire selon les conditions spécifiées dans le présent document.

9. Clause de non-responsabilité

Ce présent contrat ne comporte aucune obligation pour l'atelier ou Volvo Cars Belgium de rembourser au client, de quelque manière que ce soit, les frais, la perte de revenus, la perte de temps ou d'autres dommages, causés par le fait que le client a remis le véhicule au réparateur ou par le fait que le client n'a pas pu utiliser le véhicule pendant la période où il a été confié au réparateur pour l'entretien ou la réparation d'usure prévue. Toutefois, cela ne signifie pas que le droit du client de demander une indemnisation ou d'autres pénalités en raison de défauts ou de retards dans le service, conformément aux dispositions légales obligatoires, est limité.

10. Droit applicable et litiges

En ce qui concerne les différends relatifs à l'interprétation ou à l'application du présent contrat, les parties s'efforcent de les résoudre d'un commun accord. Le contrat est régi par le droit belge et tout litige en découlant sera traité par les tribunaux compétents de Bruxelles.